

VILLE DE PEYMEINADE

Département des Alpes-Maritimes

Débat d'orientations budgétaires 2018



Rapport de Monsieur Jean-Marie GUENOT,
Adjoint au Maire délégué aux Finances



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 2 |
| I – LE BILAN FINANCIER 2017 DE LA COMMUNE | 4 |
| II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2018 | 6 |
| 1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L’EPARGNE | 6 |
| 1.1 - La poursuite du désengagement de l’Etat..... | 6 |
| 1.2 – La stabilité des taux d’impôt s’accompagne d’une évolution très faible des recettes de la fiscalité ménage..... | 8 |
| 1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits | 8 |
| 1.4 – Les charges de personnel | 9 |
| 1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges..... | 9 |
| 1-6 – L’épargne brute et nette | 10 |
| 2/ UN ENDETTEMENT MAITRISE ET SECURISE | 11 |
| 2.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2014..... | 11 |
| 2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2018..... | 12 |
| 3/ L’EFFORT D’INVESTISSEMENT POUR 2018 | 14 |
| 3.1 – Les dépenses d’investissement 2018 et les engagements pluriannuels envisagés..... | 14 |
| 3.2 – Le financement des investissements..... | 15 |
| III. DES ACTIONS MUNICIPALES RESPONSABLES ET VOLONTARISTES AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE | 16 |
| 1/ REDYNAMISER LA COMMUNE ET PREPARER L’AVENIR | 16 |
| 1.1 – La politique d’aménagement et de développement urbain de la ville..... | 16 |
| 1.2 – La culture, le nouvel ADN de la ville, facteur d’animation et d’attractivité | 20 |
| 2/ AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS | 22 |
| 2.1 – Des logements accessibles pour tous | 22 |
| 2.2 – La sécurité..... | 22 |
| 2.3 – L’action sociale..... | 23 |
| 2.4 – Les actions en faveur de l’enfance et la jeunesse | 24 |
| 2.5 – La vie associative | 25 |
| 2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s’inscrire dans la ville de demain..... | 25 |
| 3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT | 26 |
| 3.1 - La démocratie locale | 26 |
| 3.2 – La modernisation et l’adaptation des services publics | 27 |
| 3.3 – L’intercommunalité..... | 27 |
| CONCLUSION | 28 |



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir. S'agissant plus particulièrement de Peymeinade, la présentation du DOB est l'occasion pour la majorité municipale d'affirmer avec force la poursuite de ses engagements de campagne et de présenter les moyens cohérents de financer les projets et les politiques publiques mis en place.

Le contexte national et les orientations de la Loi de Finance 2018

Plus que la loi de finances pour 2018 (LFI), c'est probablement la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LPFP) qui marque de son empreinte les premières mesures budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

A l'accoutumée de ces dernières années, la LFI 2018 distille son lot d'ajustements ou de mesures correctives à caractère le plus souvent technique.

Il en est ainsi de la péréquation et de son financement qui nécessite au passage l'élargissement des variables d'ajustement.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) du bloc communal mise en œuvre en 2011 pour compenser intégralement et de façon pérenne la suppression de la taxe professionnelle en fera désormais partie.

A ces mesures «ordinaires» viennent aussi s'ajouter deux dispositions qui peuvent être considérées comme majeures.

L'une, même si elle avait été déjà annoncée, touche le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des redevables et la confirmation de la compensation intégrale des dégrèvements par l'Etat.

L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquée ces dernières années au titre de la contribution des collectivités locales au déficit public par un pilotage annuel et pluriannuel des finances locales.

Ce dernier point constitue un changement important de paradigme dont les contours définis par la LPFP astreignent les collectivités à encore plus de vertu.

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,8 points de PIB en 2022 au lieu de 8,7 points en 2017.

Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,7 point de PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 19,5 milliards€). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

Leur endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle définit une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement pour les plus endettées.



En dépit de ces mesures, l'ambition affichée est aussi de ne pas pénaliser l'investissement. Les aides dont les collectivités devraient bénéficier à hauteur de 10 milliards – sur un total de 57 – du grand plan d'investissement sur la période 2018-2022 lancé par le Gouvernement en septembre 2017 contribueraient à les soutenir.

Dans un tel contexte qui continue de peser lourdement sur les finances locales, accompagné de fortes incertitudes et d'un manque de visibilité pluriannuelle sur des paramètres budgétaires essentiels pour la commune, le pilotage budgétaire pour l'exercice 2018 continuera d'être effectué de manière extrêmement réactive et exigeante pour préserver les grands équilibres financiers.

Dans la continuité du travail déjà engagé depuis 2014, l'année 2018 sera l'occasion de poursuivre les engagements municipaux afin de répondre aux besoins des habitants et préparer la ville de demain.

Ainsi, la priorité sera encore donnée à l'investissement pour moderniser la ville et renforcer son attractivité, avec un souci constant de bonne gestion et de qualité des services publics rendus.



I – LE BILAN FINANCIER 2017 DE LA COMMUNE

Les comptes 2017 n'étant pas encore définitivement arrêtés, seule une analyse globale des chapitres peut être proposée. Etant entendu que les chiffres 2017 pourraient encore varier, la comparaison aux Comptes Administratifs des années précédentes donne les renseignements provisoires suivants :

| RECETTES de fonctionnement | CA 2013 avec rattachements | CA 2014 avec rattachements | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 avec rattachements | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 avec rattachements | EVOLUTION 2016/2015 | CA provisoire 2017 avec rattachements | EVOLUTION 2017/2016 |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| 013 atténuation de charges | 134 369,39 € | 34 209,84 € | -74,54% | 29 571,52 € | -13,56% | 30 426,55 € | 2,89% | 11 933,15 € | -60,78% |
| 70 produits des services | 734 620,24 € | 694 384,55 € | -5,48% | 765 105,44 € | 10,18% | 930 601,26 € | 21,63% | 901 258,10 € | -3,15% |
| 73 impôts et taxes | 5 266 975,95 € | 5 407 811,14 € | 2,67% | 5 513 954,46 € | 1,96% | 5 520 729,87 € | 0,12% | 5 674 217,03 € | 2,78% |
| 74 dotations, subventions et participations | 1 197 059,04 € | 1 164 165,09 € | -2,75% | 1 051 219,95 € | -9,70% | 888 518,31 € | -15,48% | 813 979,40 € | -8,39% |
| 75 autres produits de gestion courante | 144 234,41 € | 136 491,20 € | -5,37% | 103 425,32 € | -24,23% | 126 274,44 € | 22,09% | 108 003,65 € | -14,47% |
| Total recettes de gestion courante | 7 477 259,03 € | 7 437 061,82 € | -0,54% | 7 463 276,69 € | 0,35% | 7 496 550,43 € | 0,45% | 7 509 391,33 € | 0,17% |
| 76 produits financiers | | | | | | | | | |
| 77 produits exceptionnels | 33 674,89 € | 39 708,40 € | 17,92% | 32 322,88 € | -18,60% | 643 203,88 € | 1889,93% | 12 607,52 € | -98,04% |
| 78 reprise sur amortissements et provisions | | | | | | 8 001,78 € | | | |
| Total recettes réelles fonctionnement | 7 510 933,92 € | 7 476 770,22 € | -0,45% | 7 495 599,57 € | 0,25% | 8 147 756,09 € | 8,70% | 7 521 998,85 € | -7,68% |
| 042 opérations d'ordre entre sections | 120 531,60 € | 66 077,81 € | -45,18% | 104 490,93 € | 58,13% | 186 695,98 € | 78,67% | 82 950,41 € | -55,57% |
| 043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section | | | | | | | | | |
| Total recettes d'ordre fonctionnement | 120 531,60 € | 66 077,81 € | -45,18% | 104 490,93 € | 58,13% | 186 695,98 € | 78,67% | 82 950,41 € | -55,57% |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 7 631 465,52 € | 7 542 848,03 € | -1,16% | 7 600 090,50 € | 0,76% | 8 334 452,07 € | 9,66% | 7 604 949,26 € | -8,75% |

Les recettes de gestion courante se sont stabilisées (+0.17%) malgré une baisse importante des dotations (-8.39%). Cette dernière a été compensée essentiellement par la dynamique des bases fiscales (sans augmentation des taux) et par des droits de mutation en hausse importante.

Les produits exceptionnels ainsi que certaines opérations d'ordre 2016 étaient liés à des cessions immobilières et n'ont donc pas été reconduits en 2017.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève alors à 7.605 millions d'euros soit légèrement au-dessus du niveau normal de l'année 2015.

| DEPENSES de fonctionnement | CA 2013 avec rattachements | CA 2014 avec rattachements | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 avec rattachements | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 avec rattachements | EVOLUTION 2016/2015 | CA provisoire 2017 avec rattachements | EVOLUTION 2017/2016 |
|--|----------------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| 011 charges à caractère général | 1 576 250,39 € | 1 301 837,43 € | -17,41% | 1 412 240,05 € | 8,48% | 1 421 459,28 € | 0,65% | 1 279 528,41 € | -9,98% |
| 012 charges de personnel | 3 620 503,22 € | 3 619 647,33 € | -0,02% | 3 643 852,99 € | 0,67% | 3 803 618,54 € | 4,38% | 3 796 616,04 € | -0,18% |
| 014 atténuation de produits | 11 494,00 € | 8 746,00 € | -23,91% | 56 211,93 € | 542,72% | 101 791,21 € | 81,08% | 120 844,93 € | 18,72% |
| 65 autres charges de gestion courante | 524 439,37 € | 501 239,69 € | -4,42% | 449 558,05 € | -10,31% | 496 227,06 € | 10,38% | 516 752,85 € | 4,14% |
| Total dépenses de gestion courante | 5 732 686,98 € | 5 431 470,45 € | -5,25% | 5 561 863,02 € | 2,40% | 5 823 096,09 € | 4,70% | 5 713 742,23 € | -1,88% |
| 66 charges financières | 163 393,31 € | 186 869,84 € | 14,37% | 191 587,92 € | 2,52% | 172 296,48 € | -10,07% | 157 906,87 € | -8,35% |
| 67 charges exceptionnelles | 37 660,49 € | 19 869,59 € | -47,24% | 21 772,07 € | 9,57% | 248 988,81 € | 1043,62% | 2 740,23 € | -98,90% |
| 68 Provisions pour risques et charges | | | | 25 000,00 € | | | -100,00% | 5 000,00 € | |
| 022 dépenses imprévues | | | | | | | | | |
| Total dépenses réelles fonctionnement | 5 933 740,78 € | 5 638 209,88 € | -4,98% | 5 800 223,01 € | 2,87% | 6 244 381,38 € | 7,66% | 5 879 389,33 € | -5,85% |
| 023 virement à la section d'investissement | | | | | | | | | |
| 042 opérations d'ordre entre sections | 230 691,33 € | 269 977,86 € | 17,03% | 243 377,78 € | -9,85% | 1 022 490,63 € | 320,12% | 271 374,72 € | -73,46% |
| 043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section | | | | | | | | | |
| Total dépenses d'ordre fonctionnement | 230 691,33 € | 269 977,86 € | 17,03% | 243 377,78 € | -9,85% | 1 022 490,63 € | 320,12% | 271 374,72 € | -73,46% |
| TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 6 164 432,11 € | 5 908 187,74 € | -4,16% | 6 043 600,79 € | 2,29% | 7 266 872,01 € | 20,24% | 6 150 764,05 € | -15,36% |

Les dépenses de gestion courante ont diminué de 1.88% grâce notamment à une stabilisation des dépenses de personnel et à une baisse des charges à caractère général de presque 10%. Cet effort important a permis de compenser l'augmentation du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC). Les charges financières baissent également de 8.35% du fait du remboursement de la dette. Tout comme en recettes, les opérations d'ordre et certaines dépenses exceptionnelles 2016 étaient liées à des cessions immobilières qui ne se reconduisent pas en 2017.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève alors à 6.150 millions d'euros.

Il en ressort alors un résultat prévisionnel de fonctionnement de 1,454 millions d'euros, en augmentation de 36.21%.

| | CA 2013 avec rattachements | CA 2014 avec rattachements | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 avec rattachements | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 avec rattachements | EVOLUTION 2016/2015 | CA provisoire 2017 avec rattachements | EVOLUTION 2017/2016 |
|---|----------------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|---------------------------------------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement de l'exercice : | 1 467 033,41 € | 1 634 660,29 € | 11,43% | 1 556 489,71 € | -4,78% | 1 067 580,06 € | -31,41% | 1 454 185,21 € | 36,21% |
| Excédent de fonctionnement reporté de N-1 | - € | 290 190,05 € | | 724 850,34 € | 149,78% | 1 284 636,51 € | 77,23% | 852 216,57 € | -33,66% |
| Excédent de fonctionnement de l'exercice | 1 467 033,41 € | 1 924 850,34 € | 31,21% | 2 281 340,05 € | 18,52% | 2 352 216,57 € | 3,11% | 2 306 401,78 € | -1,95% |
| AFFECTATION DU RESULTAT | | | | | | | | | |
| Affectation au report en fonctionnement N+1 | 290 190,05 € | 724 850,34 € | | 1 281 340,05 € | | 852 216,57 € | | 806 401,78 € | |
| Affectation en investissement N+1 | 1 176 843,36 € | 1 200 000,00 € | | 1 000 000,00 € | | 1 500 000,00 € | | 1 500 000,00 € | |

Ce résultat de l'exercice 2017 ajouté au résultat N-1 reporté en fonctionnement permettra de dégager un Excédent prévisionnel de fonctionnement 2017 de plus de 2.3 millions d'euros. On peut donc envisager d'affecter de nouveau 1.5 millions d'euros pour financer l'investissement 2018.



Concernant la section d'investissement, l'évolution est la suivante :

| RECETTES d'investissement | CA 2013 | CA 2014 | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 | EVOLUTION 2016/2015 | CA 2017 provisoire | EVOLUTION 2017/2016 |
|--|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 13 Subventions d'investissement | 291 989,30 € | 399 668,33 € | 36,88% | 1 615 308,37 € | 304,16% | 510 298,10 € | -68,41% | 430 124,49 € | -15,71% |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 619 388,40 € | 2 488 776,80 € | | | | | | | |
| 21 Immobilisations corporelles | | | | | | 37,00 € | | | |
| Total recettes d'équipement | 911 377,70 € | 2 888 445,13 € | 216,93% | 1 615 308,37 € | -44,08% | 510 335,10 € | -68,41% | 430 124,49 € | -15,72% |
| 10 Dotations, fonds et réserves | 937 441,00 € | 571 948,50 € | -38,99% | 774 523,19 € | 35,42% | 512 509,81 € | -33,83% | 396 868,23 € | -22,56% |
| 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé | 2 251 214,02 € | 1 176 843,36 € | -47,72% | 1 200 000,00 € | 1,97% | 1 000 000,00 € | -16,67% | 1 500 000,00 € | 50,00% |
| 165 Dépôts et cautionnement reçus | 487,50 € | 3 000,00 € | 515,38% | 933,16 € | -68,89% | 1 341,48 € | 43,76% | | |
| 024 Produits de cession des Immos | | | | | | | | | |
| Total recettes réelles d'investissement | 4 100 520,22 € | 4 640 236,99 € | 13,16% | 3 590 764,72 € | -22,62% | 2 024 186,39 € | -43,63% | 2 326 992,72 € | 14,96% |
| 021 Virement de la section de fonctionnement | | | | | | | | | |
| 040 opérations d'ordre entre sections | 230 691,33 € | 269 977,86 € | 17,03% | 243 377,78 € | -9,85% | 1 022 490,63 € | 320,12% | 271 374,72 € | -73,46% |
| 041 opérations patrimoniales | 978 178,95 € | 199 798,11 € | -79,78% | 93 326,06 € | -93,18% | 28 115,56 € | -70,27% | 7 211,06 € | -74,35% |
| Total recettes d'ordre d'investissement | 1 208 870,28 € | 469 775,97 € | -61,14% | 336 703,84 € | -28,33% | 1 050 606,19 € | 212,03% | 278 585,78 € | -73,48% |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | 5 309 390,50 € | 5 110 012,96 € | 0,00% | 3 927 468,56 € | -23,14% | 3 074 792,58 € | -21,71% | 2 605 578,50 € | -15,26% |

Les subventions d'investissement et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), reversés à la commune avec un décalage d'un an, ont diminué respectivement de 15.71% et de 22.56% du fait d'investissements moins importants en 2016 qu'en 2015 (année d'achèvement du Complexe sportif). L'augmentation de 500 000 € de l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2016 permet d'augmenter les recettes réelles d'investissement de 15%.

Les opérations d'ordre exceptionnelles 2016 étaient liées à des cessions d'immobilisations et ne se sont pas reproduites en 2017.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2.606 millions d'euros sans recourir à un nouvel emprunt.

| DEPENSES d'investissement | CA 2013 | CA 2014 | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 | EVOLUTION 2016/2015 | CA 2017 provisoire | EVOLUTION 2017/2016 |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| 20 immobilisations incorporelles | 14 023,38 € | 6 975,77 € | -50,26% | 11 598,47 € | 66,27% | 20 814,21 € | 79,46% | 169 561,66 € | 714,64% |
| 204 Subventions d'équipement versées | 46 000,00 € | 84 000,00 € | 82,61% | 120 000,00 € | 75,00% | 120 000,00 € | 0,00% | | |
| 21 immobilisations corporelles | | 4 524 627,41 € | #DIV/0! | 2 112 361,75 € | -53,31% | | -100,00% | 182 339,68 € | |
| 23 immobilisations en cours | 3 586 018,47 € | | -100,00% | | | 1 455 646,96 € | | 1 398 734,57 € | |
| Total dépenses d'équipement | 3 646 041,85 € | 4 615 603,18 € | 26,59% | 2 243 960,22 € | -51,38% | 1 596 461,17 € | -28,86% | 1 750 635,91 € | 9,66% |
| 10 Dotations, fonds et réserves | | | | | | 5 024,00 € | | 3 031,00 € | |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 796 291,60 € | 436 622,47 € | -45,17% | 531 644,19 € | 21,76% | 546 542,03 € | 2,80% | 428 669,68 € | -21,57% |
| 26 Participation créances rattachées a des participations | | | | 1 926,00 € | | | | | |
| 020 dépenses imprévues | | | | | | | | | |
| Total dépenses réelles d'investissement | 4 442 333,45 € | 5 052 225,65 € | 13,73% | 2 777 530,41 € | -45,02% | 2 148 027,20 € | -22,66% | 2 182 336,59 € | 1,60% |
| 040 opérations d'ordre entre sections | 120 531,60 € | 66 077,81 € | -45,18% | 104 490,93 € | 58,13% | 186 695,98 € | 78,67% | 82 950,41 € | -55,57% |
| 041 opérations patrimoniales | 978 178,95 € | 199 798,11 € | -79,78% | 93 326,06 € | -93,18% | 28 115,56 € | -70,27% | 7 211,06 € | -74,35% |
| Total dépenses d'ordre d'investissement | 1 098 710,55 € | 265 875,92 € | -75,80% | 197 816,99 € | -25,60% | 214 811,54 € | 8,59% | 90 161,47 € | -58,03% |
| TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 5 541 044,00 € | 5 318 101,57 € | -4,02% | 2 975 347,40 € | -44,05% | 2 362 838,74 € | -20,59% | 2 272 498,06 € | -3,82% |

Les dépenses d'équipement sont en progression d'environ 10% par rapport à 2016.

Dans un même temps, les dépenses liées au remboursement du capital de dette diminuent de plus de 21% du fait du désendettement de la commune.

Les opérations d'ordre diminuent également du fait de la non-reconduction des cessions immobilières de 2016.

Le total des dépenses d'investissement s'élève donc à plus de 2.272 millions d'euros.

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement amène à un résultat d'investissement de 333 080 € pour 2017.

| | CA 2013 | CA 2014 | EVOLUTION 2014/2013 | CA 2015 | EVOLUTION 2015/2014 | CA 2016 | EVOLUTION 2016/2015 | CA 2017 | EVOLUTION 2017/2016 |
|--|------------------------|------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Résultat d'investissement de l'exercice : | -231 653,50 € | -208 088,61 € | -10,17% | 952 121,16 € | -557,56% | 711 953,84 € | -25,22% | 333 080,44 € | -53,22% |
| Excédent d'investissement reporté de N-1 | 917 551,67 € | -1 149 205,17 € | 25,25% | -1 357 293,78 € | 18,11% | -403 456,58 € | -70,27% | 308 497,26 € | -176,46% |
| Excédent d'investissement de l'exercice | -1 149 205,17 € | -1 357 293,78 € | 18,11% | -405 172,62 € | -70,15% | 308 497,26 € | -176,14% | 641 577,70 € | 107,97% |

Ce résultat ajouté à l'excédent d'investissement reporté de 2016 permet de doubler l'excédent d'investissement 2017 qui s'élève à 641 577 €.

Ce montant servira à autofinancer de nouveaux investissements sur 2018 tout en limitant le recours à l'emprunt.



Le projet de budget primitif 2018 sera conforme aux grandes orientations budgétaires du mandat :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

Sans entrer dans le détail du budget 2018, il est néanmoins possible d'en dresser les grandes lignes. L'esquisse budgétaire présentée ci-après a été élaborée à partir des éléments connus au 1er février 2018.

Les données financières ne peuvent constituer des prévisions budgétaires définitives puisqu'elles ont vocation à être évaluées et débattues dans le cadre du processus de préparation budgétaire partagé. Elles sont indicatives d'une tendance budgétaire globale.

1/ EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Après plusieurs années de rigueur de gestion, l'équation « baisse des dépenses de fonctionnement et amélioration des recettes de fonctionnement » est naturellement de plus en plus difficile à résoudre. L'équilibre est d'autant plus dur à atteindre que les finances des collectivités diminuent au moment où, plus que jamais, les habitants attendent davantage d'accompagnement des services publics dans leur vie quotidienne.

Pourtant, de la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants et ayant déjà mené en 2015 une révision de certains de ses tarifs, elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance est à la baisse drastique.

Nos dépenses de fonctionnement, quant à elles tendent mécaniquement à augmenter malgré nos efforts (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie et des matières premières,...).

1.1 - La poursuite du désengagement de l'Etat

Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015, 2016 et 2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales devraient enfin se stabiliser en 2018.

En effet, la Loi de Finance pour 2018 votée en décembre dernier, prévoit une enveloppe DGF quasi identique au montant de l'année dernière. Dans l'attente des notifications officielles transmises traditionnellement en mai, la commune peut légitimement espérer que la stabilisation se traduise sur son territoire.

Aussi le montant estimé de la DGF 2018 pour la commune de Peymeinade avoisinerait comme l'an dernier les 440 000€.

Pour autant Stabilisation ne signifie pas Rattrapage et reversement des montants perdus pendant ces 4 années.

Au contraire, cette mesure confirme la baisse massive des dotations de l'Etat et les montants très faibles qui seront versés aux collectivités pour financer des dépenses autrefois assumées par l'Etat et qui ne cessent d'augmenter.



Pour mémoire, l'évolution des dotations perçues par la ville a été la suivante :

| | 2013 | Réel 2014 | Réel 2015 | Réel 2016 | Réel 2017 | Estimation 2018 (DOB) |
|---|-----------|------------|-------------|-------------|------------|-----------------------|
| DOTATION FORFAITAIRE (I) | 912 968 € | 856 696 € | 699 734 € | 543 440 € | 441 100 € | 441 100 € |
| DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (II) | 72 196 € | 74 441 € | 78 025 € | 83 214 € | 90 449 € | 90 449 € |
| Montant total DOTATIONS (I + II) | 985 164 € | 931 137 € | 777 759 € | 626 654 € | 531 549 € | 531 549 € |
| Perte annuelle comparée à l'année précédente | | - 54 027 € | - 153 378 € | - 151 105 € | - 95 105 € | - € |

Entre le niveau de référence de 2013 et le montant de 2017, la dotation annuelle de Peymeinade est passée de 985.164 € à 531.549 € soit une diminution nette de 453 615 € ou - 46 %.

Il est à souligner que la perte cumulée entre 2014 et 2018 devrait s'élever à plus d' 1.5 millions d'euros :

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Perte nette de Dotations au titre de 2014 | 54 027 € | 54 027 € | 54 027 € | 54 027 € | 54 027 € |
| Perte nette de Dotations au titre de 2015 | | 153 378 € | 153 378 € | 153 378 € | 153 378 € |
| Perte nette de Dotations au titre de 2016 | | | 151 105 € | 151 105 € | 151 105 € |
| Perte nette de Dotations au titre de 2017 | | | | 95 105 € | 95 105 € |
| Perte nette de Dotations au titre de 2018 | | | | | |
| Pertes annuelles par rapport au niveau de 2013 | 54 027 € | 207 405 € | 358 510 € | 453 615 € | 453 615 € |
| Cumul pertes de 2014 à 2018 | 1 527 172 € | | | | |

A titre d'exemples, cette perte correspond à :

- environ **9 années** d'achats alimentaires pour confectionner les repas de nos 4 écoles
- ou **11 années** de subventions pour faire vivre nos associations
- ou **une année d'investissement** permettant de financer des projets structurants tels que l'amélioration de nos routes, la rénovation des écoles, la création ou l'amélioration d'équipements sportifs, culturels, ou rendant service à la population, l'embellissement de la ville, la création de logements,...

De plus, la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 n'apporte aucune garantie sur le maintien de la DGF dans les années à venir. Au contraire, elle prévoit que les collectivités qui ne parviendraient pas à limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement en dessous de 1.2% par an, inflation comprise, pourraient voir leurs dotations baisser dans des proportions qui restent à définir.



1.2 – La stabilité des taux d’impôt s’accompagne d’une évolution très faible des recettes de la fiscalité ménage

Malgré la diminution drastique des dotations de l’Etat engagée depuis 2014 la municipalité s’est systématiquement refusée à faire « le choix de la facilité » qui aurait consisté à absorber l’intégralité des baisses des dotations de l’Etat par le biais de hausses massives de la fiscalité des Peymeinadois.

A titre d’information, pour revenir au niveau de dotations de 2013 et compenser la chute de recettes de 453 000€ annuel, l’augmentation des impôts prélevés en 2017 aurait été de 18%.

L’hypothèse retenue sur 2018 reste la **stabilité des taux** d’imposition pour ne pas toucher au pouvoir d’achat des Peymeinadois. Les pertes de recettes seront encore compensées par des économies, dans une logique d’efforts partagés.

Seule la taxe d’habitation sur les résidences secondaires (qui ne concerne que 9.12% des propriétés) a été majorée de 50%, tout en restant inférieure au plafond de 60% autorisé par la Loi.

Cette majoration ne touche pas les personnes vivant à l’année sur la commune et permet de créer une recette pérenne de plus de 90 000€.

Dans un même temps, l’augmentation des bases d’imposition, qui était jusqu’à présent fixée dans la Loi de Finance, sera dorénavant indexée sur l’inflation.

Ainsi les recettes fiscales devraient augmenter de 1.24% en 2018.

Toutefois, dans l’attente de la transmission des bases prévisionnelles par les services de l’Etat, la prudence impose de ne pas sur-évaluer ces recettes et de rechercher d’autres marges de manœuvres.

Enfin, l’abattement de 10% sur la taxe d’habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2018.

1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

La municipalité a pour objectif de maintenir sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de la plupart des services (bibliothèque, diverses animations pour enfants, stationnement, ateliers seniors,...).

L’attribution de compensation versée par la CAPG diminuera de 35 000 €, du fait du transfert de la compétence tourisme. Pour autant les charges correspondantes seront également transférées neutralisant ainsi l’impact sur le budget.

Les droits de mutation ont atteint des records en 2017 avec près de 690 000 € de recettes. Cela traduit un marché immobilier dynamique en 2017 qui avoisine les 57.5 millions d’euros de transaction.

Pour autant, les prévisions 2018 resteront à un niveau raisonnable du fait d’une réelle incertitude quant à la pérennité de ces recettes.

Enfin la participation de l’Etat au recrutement de CAE-CUI va être profondément réduite en 2018.

| |
|--|
| <p>La combinaison de l’ensemble de ces éléments permet d’anticiper pour 2018 une baisse globale des recettes de fonctionnement par rapport au BP 2017 d’environ 1,07 %.</p> |
|--|



1.4 – Les charges de personnel

Le pilotage rigoureux de la masse salariale menée depuis plusieurs années se poursuivra en 2018, tout en respectant une réelle volonté de sécuriser et d'accompagner les parcours individuels. Au stade de la préparation budgétaire, la masse salariale devrait augmenter légèrement.

Plusieurs éléments de contexte national poussent conjoncturellement la masse salariale à évoluer à la hausse en 2018, à savoir :

- le plein effet de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique territoriale (+ 0,6% au 1er février 2017) qui se répercutera intégralement sur 2018,
- la poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui se traduit par la transformation de primes en points d'indice, la refonte des grilles indiciaires, la création d'une cadence unique d'avancement et la réorganisation des carrières. La PPCR concerne la totalité des fonctionnaires territoriaux et va entraîner une augmentation des charges patronales sur plusieurs années.
- les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne et d'avancements d'échelon,
- l'augmentation de la CSG en remplacement des cotisations d'assurance chômage, avec l'instauration d'une indemnité compensatrice,
- la réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie qui devrait réduire le nombre d'arrêts journaliers mais qui risque d'augmenter les arrêts de plus longue durée.

Les mesures prises au niveau communal pour maîtriser ces dépenses sont de plusieurs ordres :

Concernant les effectifs, il n'est pas envisagé la création de postes en 2018. Par contre, les départs devraient être remplacés pour maintenir un service public de qualité.

Par ailleurs, deux chantiers d'envergure pour le service RH devraient se concrétiser cette année.

Le premier vise à adapter les cycles de travail des agents municipaux.

C'est ainsi que le remplacement de fonctionnaires indisponibles devient exceptionnel et que les enveloppes préalablement dédiées au renfort saisonnier ou occasionnel et au paiement des heures supplémentaires se réduisent.

Le second chantier vient compléter le dispositif et porte sur la réforme du régime indemnitaire.

La loi impose aux collectivités d'instaurer avant fin 2018 un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Ce nouveau système de primes basé sur les fonctions et les résultats, permettra d'afficher des règles claires et compréhensibles pour tous, de reconnaître financièrement les compétences et l'implication individuelles et de rendre les postes plus attractifs afin de conserver et éventuellement attirer du personnel qualifié et motivé.

1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges

Les autres dépenses de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour tenter de maintenir les dépenses au niveau de 2017 ou de limiter au maximum leur augmentation.

Cet objectif constitue une cible ambitieuse dans la mesure où l'inflation prévisionnelle attendue pour 2018 s'élève à +1.1 %.



Parmi les points marquants qui impacteront l'évolution des autres charges du budget primitif 2018, peuvent être relevés :

- la poursuite du désendettement engendrant une baisse de 3.2% des charges financières. Les intérêts de la dette sont évalués en 2018 à 153 000 €,
- une diminution du montant des pénalités au titre de la loi SRU,
- une participation communale éventuellement plus forte au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) du fait d'une moindre prise en charge par la communauté d'agglomération (projet actuellement en discussion dans cette instance). Une augmentation est à anticiper, sous réserve de connaître le montant total à payer qui devrait être notifié par l'Etat après le vote du budget.

A ce stade de la préparation budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement devraient avoisiner les 6,555 millions d'euros soit une évolution prévisionnelle de 0,85% par rapport au BP 2017. Les dépenses totales de fonctionnement, comprenant les dépenses réelles et les opérations d'ordre, devraient diminuer de 1,07% en comparant BP 2017 à Prévisions 2018.

1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la dette et les nouveaux investissements. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer les dépenses d'équipement brut.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

Evolution du niveau d'épargne de 2008 à 2018

| En millions d'€ | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | Budget 2017 | 2017 (provisoire) | DOB 2018 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|-------------|
| EPARGNE BRUTE (A) | 0,99 | 1,13 | 1,11 | 1,59 | 3,82 | 1,58 | 1,84 | 1,70 | 1,90 | 0,71 | 1,64 | 0,68 |
| <i>Variation</i> | <i>-18%</i> | <i>14%</i> | <i>-1%</i> | <i>43%</i> | <i>140%</i> | <i>-59%</i> | <i>17%</i> | <i>-8%</i> | <i>12%</i> | <i>-62%</i> | <i>-14%</i> | <i>-5%</i> |
| Remboursement du capital de la dette (B) | 0,58 | 0,55 | 0,52 | 0,44 | 0,44 | 0,50 | 0,43 | 0,53 | 0,55 | 0,44 | 0,43 | 0,44 |
| EPARGNE NETTE (A-B) | 0,41 | 0,57 | 0,60 | 1,16 | 3,38 | 1,08 | 1,40 | 1,16 | 1,35 | 0,28 | 1,21 | 0,24 |
| <i>Variation</i> | <i>-42%</i> | <i>40%</i> | <i>4%</i> | <i>94%</i> | <i>192%</i> | <i>-68%</i> | <i>30%</i> | <i>-17%</i> | <i>16%</i> | <i>-79%</i> | <i>-10%</i> | <i>-13%</i> |

En dépit de la baisse massive des dotations subie par la commune depuis 2014, les efforts de gestion ont permis de dégager, chaque année depuis le début du mandat, une épargne nette supérieure au seuil d'1.1 million d'euros.

En 2017, l'épargne nette devrait dépasser les 1.213 millions d'euros.

Le maintien d'une épargne nette élevée reflète la politique responsable menée par l'équipe municipale. Il permet de poursuivre le développement de la ville et d'autofinancer ainsi un programme d'investissement ambitieux, sans obligation de recours à l'emprunt.

Pour la préparation budgétaire, la prudence et la sincérité budgétaires imposent de ne pas surévaluer les recettes et d'estimer au plus juste les dépenses. On ne peut donc présenter qu'une épargne nette prévisionnelle minimale qui reste positive et devrait s'améliorer avec les réalisations de l'année 2018.

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget 2018 et le travail en cours permettent d'envisager, a minima, une épargne nette positive de 242 000 € en fin d'exercice 2018.



2/ UN ENDETTEMENT MAITRISE ET SECURISE

2.1 – La poursuite du désendettement engagé depuis 2014

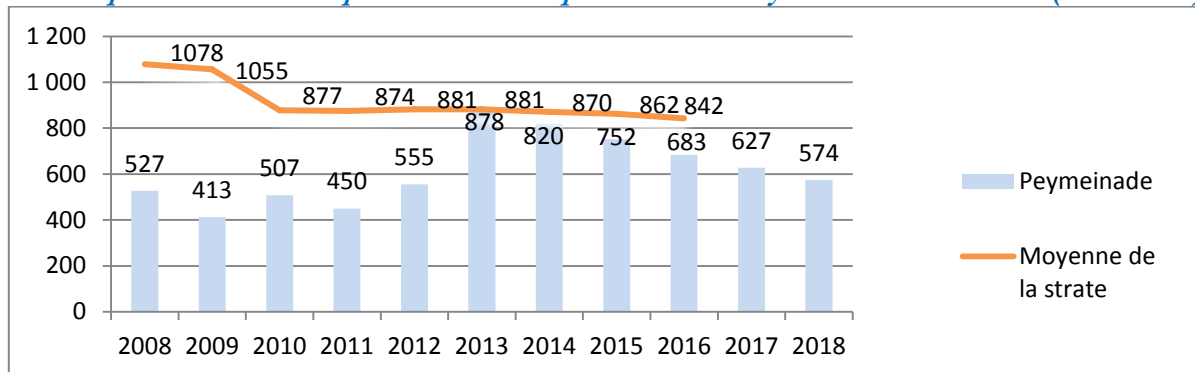
Depuis le début du mandat, la priorité a été donnée au désendettement de la ville. Cette politique s'est traduite par une réduction de l'encours de dette qui est passé de 7,085 millions d'euros début 2014 à 5,146 millions d'euros fin 2017 soit une diminution de 1,939 millions d'euros.

Concernant l'année 2018, sauf recours à un emprunt permettant de financer un investissement d'opportunité, le désendettement devrait se poursuivre avec un encours de dette qui s'établirait en fin d'année à 4 709 233 € passant ainsi sous la barre des 5 millions.

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | DOB 2018 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Encours de la dette en début d'exercice en k€ | 7 085,53 | 6 651,11 | 6 119,46 | 5 573,16 | 5 146,35 |
| Remboursement annuel du capital | -434,42 | -531,64 | -546,30 | -426,81 | -437,11 |
| Nouvel emprunt en k€ | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Encours de dette au 31/12/N en k€ | 6 651,11 | 6 119,46 | 5 573,16 | 5 146,35 | 4 709,23 |
| Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant | 820 | 752 | 683 | 627 | 574 |
| Strate démographique (site collectivites-locales.gouv) | 870 | 862 | 842 | ND | ND |

(y compris rente viagère Sourdot)

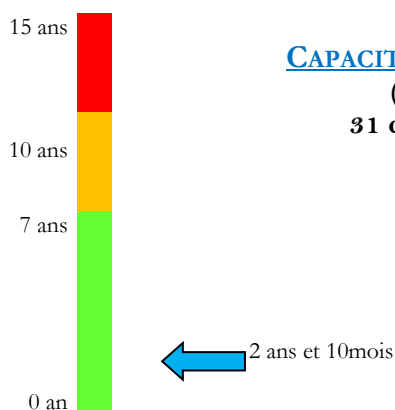
Dette par habitant depuis 2008 comparée à la moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 574 €/habitant au 31/12/2018 contre 842 €/habitant en moyenne dans les communes de même strate en 2016.

La capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette. Elle est exprimée en années et s'élève fin 2017 à 3 ans et 1 mois.

Sans nouvel emprunt et avec une hypothèse d'épargne brute identique à l'exercice 2017, cette capacité de désendettement pourrait se réduire à 2 ans et 10 mois à la fin de l'année 2018.



CAPACITE DE DESENETTEMENT (encours de la dette au 31 décembre/Epargne brute)

Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans est considérée comme raisonnable. Lorsqu'elle est supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, cela indique une situation de danger pour les finances communales.



2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2018

| | |
|---|----------------------------|
| Dette globale | 4 709 233.53 € |
| Remboursement annuel du capital en 2018 | 437 114.42 € |
| Remboursement annuel des intérêts en 2018 | 152 921.20 € |
| Taux moyen actuariel | 2,962% |
| Durée résiduelle moyenne | 12 ans, 6 mois et 12 jours |
| Durée de vie moyenne | 6 ans, 6 mois |
| Nombre de contrats | 14 |
| Dernière année de remboursement | 2039 |

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente Sourdot, 13 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

| Prêteurs | au 31/12/2018 en euros | % |
|--|---------------------------|----------------|
| CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS | 2 326 995,41 | 49,41% |
| CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR | 1 399 384,33 | 29,72% |
| CREDIT AGRICOLE | 466 672,00 | 9,91% |
| CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA) | 308 919,51 | 6,56% |
| BANQUE POSTALE | 136 666,73 | 2,90% |
| CARSAT | 42 002,20 | 0,89% |
| SOURDOT | 28 593,35 | 0,61% |
| TOTAL GENERAL | 4 709 233,53 | 100,00% |

Structure de la dette au 31/12/2017

| Type de dette | capital restant dû au 31/12/2018 en k€ | Taux moyen | Durée de vie moyenne résiduelle | Nombre emprunt |
|----------------------|---|---------------|------------------------------------|-------------------|
| Dette globale | 4 709 233,53 | 2,962% | 6 ans, 6 mois | 14 |
| Taux fixe | 2 682 733,53 | 3,919% | 4 ans, 1 mois et 22 jours | 12 |
| Taux variable | 2 026 500,00 | 1,641% | 9 ans, 7 mois et 13 jours | 2 |

A ce jour, la structure de la dette présente toujours une part importante en taux fixe : 56,97 % des encours sont en taux fixe contre 43,03 % en taux variable. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières.

La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 2018 à 2,962 %.

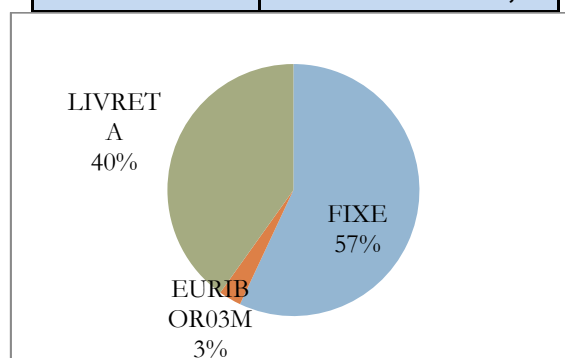
(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

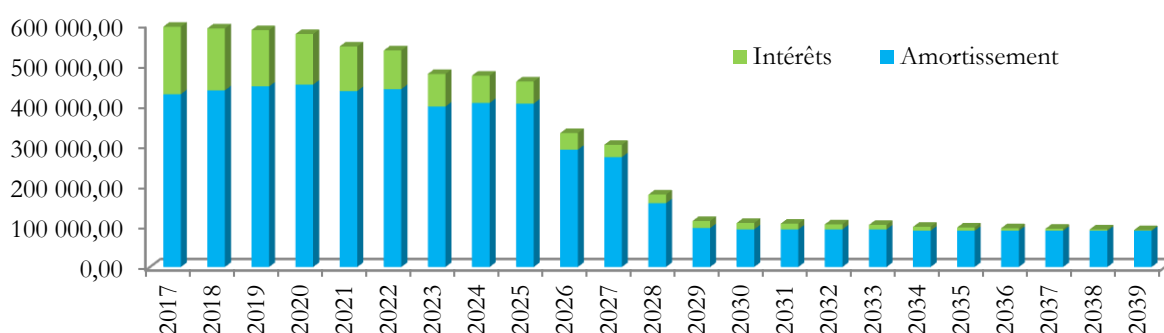


Répartition de l'encours de dette au 31/12/2018 par index

| Index | Montant |
|----------------------|---------------------|
| FIXE | 2 682 733,53 |
| EURIBOR03M | 136 500,00 |
| LIVRETA | 1 890 000,00 |
| Total encours | 4 709 233,53 |



Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts



La commune présente donc une capacité d'endettement confortable lui permettant de financer les grands projets à venir.

Le recours à l'emprunt est donc prévu en 2019 pour financer notamment l'achèvement de la salle de spectacle. Il pourrait être avancé à 2018 afin de bénéficier de taux d'emprunt encore très avantageux, en fonction de l'avancée des opérations d'investissement programmées ou des opportunités foncières qui se présenteraient.



3/ L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2018

3.1 – Les dépenses d'investissement 2018 et les engagements pluriannuels envisagés

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la commune, de sa capacité financière et de la conjoncture environnante, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement devrait s'établir à 3,5 millions d'euros, dont :

- 339 000 € pour des opérations de voirie et de sécurité routière,
- 70 000 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 310 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs
- 40 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux
- 15 000 € pour des aménagements urbains
- 60 000 € pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public,
- 140 000 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des écoles, des cantines, des équipements culturels et sportifs et des services municipaux.
- 600 000 € pour des acquisitions foncières,
- 30 000 € pour l'étude d'extension de la cuisine centrale
- 10 000 € pour une éventuelle modification du PLU

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (AP/CP) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les crédits de paiement seront ajustés au moment de l'adoption du budget primitif.

Dans l'attente de la finalisation des arbitrages budgétaires, les orientations suivantes peuvent être envisagées :

- 210 000 € pour la réhabilitation du centre ville comprenant principalement la finalisation du déplacement de l'avenue Funel
- 150 000€ pour la rénovation du vieux village, prévoyant notamment la rénovation et la valorisation de la place Gervais Court et l'aménagement du Parking de l'école Fragonard
- 65 000 € pour des travaux d'accessibilité,
- 1 270 000 € pour le démarrage des travaux de la salle de spectacle
- L'opération du complexe sportif s'est terminée en 2017. L'APCP ne sera donc pas reconduite.
- Une nouvelle AP/CP sera créée pour l'Aménagement du cœur de ville. En 2018, elle devrait prévoir 150 000 € pour financer le lancement des projets de la ZAC Lebon et de la place du centenaire,

En outre, le remboursement du capital de la dette est prévu à 438 000 € soit un montant quasiment identique à 2017. Une enveloppe de 50 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues et 80 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre.

| | Propositions nouvelles (hors RAR) |
|--|--|
| Nouvelles opérations d'équipement (hors RAR) | 3 459 000,00 |
| Emprunts et dettes assimilées | 438 000,00 |
| Dépenses imprévues | 50 000,00 |
| Opérations d'ordre | 80 000,00 |
| TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 4 027 000,00 |



3.2 – Le financement des investissements

Le programme d'investissement courant sera financé principalement par les ressources propres de la ville et par la recherche de subventions (Dotation cantonale, Amendes de police, DETR, FRAT, CRET, et diverses subventions nationales, régionales et départementales).

Il est à noter que la Région a déjà acté, dans le cadre du CRET 2018 d'une subvention de 20% pour la création de la Salle de spectacle et de 60% pour l'étude d'extension de la cuisine centrale. Cette dernière sera également financée par la participation des communes voisines au prorata du nombre de repas.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devrait connaître une augmentation significative en 2018 (+50k€) puisqu'il vient rembourser une TVA payée sur des investissements plus importants en 2017 qu'en 2016.

La ville continuera également de percevoir en 2018 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Enfin, la collectivité se réserve la possibilité de recourir à l'emprunt en cours d'année pour bénéficier de taux d'intérêts encore très avantageux afin de pouvoir poursuivre le programme d'amélioration du cadre de vie ou encore pour ne pas laisser passer d'éventuelles opportunités foncières.

Bien entendu, ces prévisions seront finalisées lors de la préparation budgétaire et une présentation plus détaillée sera alors faite.

L'ensemble des ces chiffres traduisent des réalisations concrètes ou des projets à venir permettant d'améliorer le service rendu aux usagers. Ces orientations peuvent se décliner selon les grandes thématiques de la vie communale, telles que présentées dans la troisième partie.



III. DES ACTIONS MUNICIPALES RESPONSABLES ET VOLONTARISTES AU SERVICE DES PEYMEINADOIS ET DU TERRITOIRE

Dans le prolongement de son action depuis le début de ce mandat, les orientations, projets et actions de la ville pour 2018 s'inscrivent dans les 3 grands objectifs du plan d'actions municipales :

- Redynamiser la commune et préparer l'avenir
- Améliorer le quotidien des habitants,
- Gouverner la cité autrement,

1/ REDYNAMISER LA COMMUNE ET PREPARER L'AVENIR

La volonté municipale est d'offrir un cadre de vie agréable pour les habitants, renforcer l'attractivité du territoire, notamment par une politique d'aménagement maîtrisé et un développement du rayonnement culturel de la ville.

Anticiper la ville de demain, c'est travailler dès aujourd'hui aux enjeux en matière d'habitat, d'emplois et d'espaces publics. C'est également permettre aux habitants de bénéficier à terme de l'ensemble des services nécessaires à leur quotidien et à leurs loisirs.

1.1 – La politique d'aménagement et de développement urbain de la ville

La mise en œuvre du PLU et ses évolutions

Le PLU a été approuvé par le Conseil Municipal le jeudi 14 décembre 2017. Exécutoire depuis le mois de janvier 2018, il devient le document de référence obligatoire à l'instruction des différentes demandes d'occupation ou d'utilisation des sols comme les permis de construire, les déclarations préalables travaux.... Il traduit la politique d'aménagement de la commune pour les 10 prochaines années présentée dans le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PLU est un document vivant qui doit pouvoir s'adapter aux opportunités et aux évolutions réglementaires et jurisprudentielles. Ainsi le budget devra prendre en compte la nécessité d'éventuelles études complémentaires et la mise en œuvre de procédure de modification ou de mise à jour.

Le projet d'aménagement du secteur Lebon

La restructuration du centre ville (Espace Lebon) constitue le projet urbain d'envergure. En 2017, l'aménagement du cœur de ville a franchi une nouvelle étape avec la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « Espace Lebon » par le conseil municipal. Pour mémoire, le projet poursuit l'objectif de créer un véritable quartier animé avec des logements, des activités économiques, des services et des espaces publics. Il prévoit ainsi :

- environ 200 logements, dont 35% de logements sociaux et une résidence seniors, sur environ 13 000 m² de surface de plancher et répartis entre logements collectifs et logements individuels ;
- environ 2000 m² de surface de plancher dédiée à des activités économiques (commerces, services à la personne) installées en rez-de-chaussée ;
- environ 300 m² de surface de plancher dédiée à des équipements publics (police municipale, associations, office de tourisme) ;
- une offre en stationnement public de 190 places (dont une grande partie en semi-enterré) ;
- un espace public central et fédérateur composant le quartier ;
- un parc urbain apportant une respiration verte au quartier.



A la suite de la création de la ZAC « Espace Lebon », la commune a procédé à une consultation afin de désigner le futur aménageur. Celui-ci, désigné au 1^{er} trimestre 2018, s'engagera auprès de la commune par le biais d'une concession d'aménagement. Les prestations du concessionnaire devant procéder à l'aménagement de la ZAC seront les suivantes :

- *Acquérir le foncier : procéder aux ultimes acquisitions complémentaires et établir les dossiers, de DUP et enquête parcellaire. Procéder à la mise en état des sols, et plus généralement mener les opérations nécessaires à leur opérationnalité,*
- *Aménager le foncier en fonction du parti d'aménagement retenu, procéder aux études, complémentaires, études de maîtrise d'œuvre, mener les consultations et suivre les travaux,*
- *Vendre le terrain aménagé aux promoteurs, dans le respect des objectifs de l'opération et dans la logique du projet définis avec la commune,*
- *Rétrocéder les équipements publics.*

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit pour l'année 2018 :

- *le choix du concessionnaire (1er trimestre)*
- *la signature du traité de concession (1er trimestre)*
- *l'élaboration du dossier de réalisation (2ème semestre)*

La réflexion urbaine sur la place du Centenaire et de ses abords

En parallèle, la commune poursuit la réflexion engagée sur le projet de réaménagement de la place du Centenaire et de ses abords.

Autre volet du projet du cœur de ville, la commune souhaite valoriser cette place, lieu central entre le vieux village et le futur espace Lebon. En 2017, la commune a lancé un concours d'idée mettant en concurrence plusieurs équipes pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, ingénieurs VRD, paysagistes, etc.) afin de définir un parti d'aménagement qui se traduise par la production d'une image urbaine capable de :

- *constituer un plan directeur pour les constructions et aménagements à venir ;*
- *de donner au site une attractivité, aussi bien pour les Peymeinadois que pour les publics amenés à le fréquenter ou le percevoir depuis les alentours.*

Parmi les trois équipes sélectionnées, un groupement a été retenu pour poursuivre sa réflexion sur la base d'invariants définis par la commune, à savoir :

- ❖ *Les équipements publics :*
 - une « Cité des Arts » (musique, théâtre), une bibliothèque ;
 - une école (existante);
 - une halle ouverte polyvalente.
- ❖ *L'espace public :*
 - une place, un square ;
 - des terrains de pétanque ;
 - une zone optimisée de stationnement ;
 - une zone de type « apaisée » et sécurisée privilégiant les cheminements doux.
- ❖ *Le logement :*
 - un programme de logements mixtes devant intégrer 40% de logement social.
- ❖ *Les activités commerciales :*
 - des locaux permettant de créer une zone dotée des commerces de proximité ou autres (ex : restaurants) qui pourront aussi animer le secteur.

En 2018, l'équipe lauréate aura pour mission d'affiner le projet tant sur le plan technique que budgétaire et ce, afin de produire une étude pré-opérationnelle.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit pour l'année 2018 :

- *la concertation autour d'un parti d'aménagement de la place et ses abords*
- *le choix du parti d'aménagement définitif*



Renforcement des actions visant à l'entretien, la conservation ou la restauration du patrimoine

Des actions d'amélioration et de mise en valeur du patrimoine seront poursuivies, notamment sur le vieux village

D'autres réalisations ont déjà été menées sur l'année 2017 avec, notamment :

- des travaux sur les cimetières : travaux de peinture, création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir à l'ancien cimetière, réparation du mur de soutènement et rénovation du columbarium au cimetière du Candéou,
- les travaux de mise aux normes de la salle Daudet

Elles seront poursuivies et programmées en fonction notamment de critères de sécurité et de valorisation, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

La commune engagera également de nouvelles actions de maîtrise des consommations d'énergie, afin d'optimiser ses ressources.

Amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie est une préoccupation constante de l'équipe municipale : propreté urbaine, entretien des voiries, des espaces verts, des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage public, mobilier urbain, gratuité des parkings, fleurissement...

Les chantiers phares de 2018 sont notamment :

- le lancement de l'aménagement du parking actuel de l'école Mistral
 - o une première phase concernait l'accès à l'école Mistral avec la mise en place d'un éclairage dédié
 - o une étude d'aménagement avec le Département et la CAPG permettra l'implantation d'un parking de covoiturage en complément et rénovation du parking existant
- L'aménagement du Parking (portique d'accès et réfection) et création d'une aire de jeux sur le parking Saint Exupéry, afin de donner des conditions d'accueil ludiques et agréables aux familles intergénérationnelles. Ce programme sera amorcé en 2018 et se poursuivra sur 2 à 3 ans.
- L'aménagement du Parking Fragonard dans le cadre de la rénovation du village
- la poursuite de réfection de chaussées en fonction de priorités données aux voiries subissant les désordres importants.
- la poursuite de la sécurisation des piétons sur la commune
- la poursuite du curage et de l'entretien des vallons pour accueillir les eaux pluviales et pour la gestion des mises en charge des exutoires lors des fortes pluies,
- l'amélioration du réseau d'éclairage public
 - o Création d'un éclairage sur le parking de l'école Saint Exupéry
 - o Lancement de la mise en lumière du patrimoine communal
- une mise en valeur et une protection des espaces verts avec notamment la poursuite d'une gestion différenciée des nouvelles plantations (jardins secs, réduction des fleurs en aménagements des espaces à base de matériaux inertes, inscription dans une démarche de zéro phytosanitaire avec le développement de techniques de désherbant et l'achat d'outillages et l'achat de consommables de désherbant et outillages plus écologiques),
- la réduction des nuisances publicitaires en élaborant le règlement local communal de publicité (RLP), tout en veillant à préserver l'activité économique de la ville.



En 2017, les communes de Peymeinade, Cabris, Le Tignet, Saint-Cézaire sur Siagne, Spéracédès et Saint-Vallier-de-Thiery ont délibéré pour la création d'un groupement de commande, dont la commune de Peymeinade est coordonnateur, afin de travailler ensemble sur l'élaboration de leurs nouveaux Règlements Locaux de Publicité (RLP), fondés sur un diagnostic partagé et d'enjeux communs.

En 2018, le groupement de commande choisira un prestataire pour l'élaboration des RLP avec pour objectif une fin de mission prévue en juillet 2020, date à laquelle les règlements locaux de publicité actuels deviendront caducs.

L'amélioration de l'entretien de la ville sera réalisée également à travers des moyens matériels supplémentaires pour les services techniques communaux, dont des véhicules et le renouvellement de matériels techniques en tenant compte de l'empreinte écologique.

Amélioration de l'accessibilité des habitants

Les déplacements sont une préoccupation majeure des habitants.

Pour y répondre, la commune poursuivra et mènera en 2018 les opérations suivantes :

- le suivi de l'étude de faisabilité lancée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse sur la RD2562 en 2016, pour permettre de trouver des solutions à court, moyen et long termes en faveur d'une circulation plus fluide vers le sud et l'est du département,
- la suite des travaux de déplacement de l'avenue Funel qui ont démarré en 2016, selon le nouveau tracé,
- l'aménagement et l'agrandissement du parking de l'école Mistral qui devrait permettre d'accueillir un espace de covoiturage,
- l'aménagement du Parking de l'école Saint Exupéry dans un aménagement global de ce secteur, tel que décrit ci-dessus.

La commune a engagé son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) en 2016. Celui-ci se poursuivra en 2018 par la mise en accessibilité de voiries et bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite. C'est un vaste et coûteux chantier de plusieurs années. Au fur et à mesure, les mises aux normes sont réalisées.



1.2 – La culture, le nouvel ADN de la ville, facteur d’animation et d’attractivité

L’ambition de la majorité municipale est de faire de la culture le nouvel ADN de la ville.

Pour répondre à cet objectif communal majeur, la commune développe sa politique culturelle tant en termes d’équipements culturels qu’en termes de programmation.

La poursuite du projet de salle de spectacles, écrin du nouvel ADN de la ville

Réunir un public, toujours plus large, faire vivre la culture dans la cité, telles sont les missions confiées aux équipes culturelles. La ville soutient et porte une programmation culturelle riche et variée, depuis de nombreuses années, mais les capacités d’accueil sont limitées.

La future salle de spectacle de 300 places permettra de développer la politique culturelle et sera un pôle majeur d’attraction et d’identité culturelle et artistique pour la ville.

Après le choix, en 2017, de l’équipe de maîtrise d’œuvre et du futur projet, les marchés de travaux devraient être lancés pour un démarrage des travaux avant la fin de l’année 2018 et une livraison fin 2019.

Le projet sélectionné prévoit, sur le secteur du Suye (à côté du collège), la création d’une salle de spectacle modulable de 300 places en configuration assise et 500 places en configuration debout.

Ce bâtiment présentera une architecture remarquable qui marquera cette entrée de ville et valorisera tout le quartier en apportant un équipement indispensable à une ville de près de 9 000 habitants.

Ce projet est géré budgétairement dans le cadre d’une Autorisation de Paiement – Crédits de paiement (APCP), dont les enveloppes seront ajustées en fonction du coût définitif inscrit dans l’APD et du calendrier des travaux. Il est précisé que le projet bénéficie dès à présent d’une subvention à hauteur de 20 % dans le cadre du Contrat Régional Equilibre Territorial.

Parallèlement, la gestion et exploitation de cet équipement seront étudiées précisément dès cette année, afin d’anticiper sa mise en service.

Une politique culturelle et événementielle soutenue et maîtrisée

Une politique culturelle et événementielle affirmée irrigue la ville et contribue à son rayonnement. Le bilan de l’année 2017 a été dense et positif en termes de fréquentation et de renommée.

C’est pourquoi, pour l’année qui vient, et tout en s’inscrivant dans un contexte budgétaire contraignant, la ville de Peymeinade souhaite poursuivre sa politique d’animations dynamiques. Les événements conçus comme de véritables outils de promotion de la commune, sont planifiés après une réflexion stratégique fondée sur des bilans afin d’y apporter cohérence et résultats.

L’année 2018 constitue un événement majeur pour la commune, avec la commémoration de son 150^{ème} anniversaire. Cet anniversaire sera célébré tout au long de l’année par des ateliers et animations pour tous les publics. Deux temps phares sont programmés : le 19 juin avec les cérémonies officielles et le week-end du 23 et 24 juin avec des expositions d’artistes et de photos, des conférences, des visites de terrain et des animations permettant aux habitants de mieux connaître leur commune, son histoire et son devenir.



Ce week-end festif de juin constituera désormais la fête du village, la Saint Roch, et sera programmé pour les années suivantes sur cette même période. Elle permettra ainsi une plus grande participation des habitants de Peymeinade que sur la période estivale.

Outre cet anniversaire, les nombreuses animations existantes ou renouvelées tout au long de l'année en direction de tous les publics seront poursuivies : Forum des Associations, Peymeinade en Scène, le village de Noël, le Festival « Passionnement Manga », « Echecs et Kapla », pièces de théâtre, concerts de musique classiques et lyriques, ateliers créatifs...

Des conférences seront également organisées cette année et deux nouveaux festivals sont programmés « Les femmes à l'honneur » en mars et « Eclats de rire » en avril.

Ces animations resteront quasi-gratuites pour le public jeune et seront proposées à une tarification attractive pour les autres publics.

Parallèlement à ces manifestations, les ateliers et les services offerts par la bibliothèque et l'école de musique seront poursuivis dans un objectif de qualité et d'accessibilité pour tous aux arts vivants.

L'ensemble de ces manifestations feront l'objet d'une communication large mais également ciblée, afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois. Ainsi la définition des outils mis en œuvre s'inscrit dans une communication maîtrisée et efficace.



2/ AMELIORER LE QUOTIDIEN DES PEYMEINADOIS

2.1 – Des logements accessibles pour tous

Fin 2017, compte-tenu des résultats et de l'inflexion de la production de logements sociaux en hausse, le Préfet a levé le constat de carence à l'issue du bilan triennal SRU 2014-2017. Cela a notamment permis à la commune de faire jouer à nouveau son droit de préemption urbain, en lien avec le nouveau PLU approuvé.

Les permis de construire de logements sociaux délivrés en 2017 et début 2018 ont concerné :

- quartier des Pins Escarabins : 60 logements locatifs sociaux + 17 logements accession.
- quartier du Suye : 55 logements locatifs sociaux.
- boulevard J. Giraud (prox. RECB) : 31 logements locatifs sociaux.

La ville poursuivra son travail avec les partenaires et bailleurs sociaux pour adapter l'offre de logements aux besoins de ses habitants. Aussi, des programmes de logement mixtes (locatifs sociaux et accession) sont programmés sur la commune pour répondre aux obligations réglementaires ainsi qu'au bilan de production triennal 2017-2019. Ils permettront, avant tout, d'offrir aux jeunes actifs, aux familles et aux personnes âgées ayant des revenus modestes, des logements de qualité dans un cadre de vie valorisé.

A ce titre, en 2018, la commune sera amenée à se prononcer sur un projet important porté par un bailleur social en tant que membre des jurys de concours. Il s'agit du projet concernant le bâtiment Orange (ex France Télécom) avec la création de 55 logements locatifs sociaux situés impasse Général de Gaulle.

La taille raisonnable de ces futures résidences, la qualité architecturale des projets et leur intégration soignée dans le tissu urbain permettront de répondre aux obligations réglementaires sans dénaturer la ville.

2.2 – La sécurité

La sécurité, droit vital pour tous, reste plus que jamais pour la majorité municipale une des priorités. Les partenariats créés, avec les différents acteurs locaux œuvrant ensemble, la justice, la police, la gendarmerie, l'éducation nationale, les pompiers permettent de renforcer la coordination et l'efficacité sur le terrain, en tout endroit de la ville.

La convention de coordination signée en 2016 entre la Police Municipale et la Gendarmerie permettra de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires.

La police municipale, composée de six policiers municipaux formés et avec un équipement renouvelé, d'un agent de surveillance de la voie publique et de vacataires pour assurer la circulation routière et piétonnière aux abords des écoles continuera d'être un véritable service de proximité et de protection des Peymeinadois.



La commune consolidera les efforts engagés pour garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire adaptée qui limitera les plages quotidiennes au cours desquelles les effectifs ne sont pas présents sur la ville,
- des contrôles de vitesse réguliers et l'installation de radars pédagogiques aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- la poursuite des plans de sécurisation et de vidéosurveillance de ses bâtiments (complexe sportif, salle Daudet, Gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans le cadre du plan vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure).
- des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons
- l'aménagement de nouvelles voies de bouclage DFCI agréées par la Préfecture,
- la finalisation du déploiement de la vidéoprotection avec six caméras sur Peymeinade.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des référents des conseils de quartiers renouvelés récemment et des voisins vigilants pour s'informer et régler de potentiels problèmes.

2.3 – L'action sociale

Dans un contexte socialement et économiquement toujours difficile, l'équipe municipale fait à nouveau le choix d'orienter son action envers ceux qui en ont le plus besoin en exerçant son devoir de solidarité. La volonté de la municipalité est donc de poursuivre son accompagnement des personnes en difficultés et les plus âgées à travers son soutien financier au Centre Communal d'Action Sociale et ses actions en faveur d'une plus grande autonomie.

Ainsi, l'équipe municipale restera attentive à soutenir les habitants dans leur quotidien. Elle continuera à mettre en œuvre une politique d'accompagnement des seniors, des familles et des personnes les plus fragiles.

Le maintien d'une subvention importante au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en 2018 ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permettra de continuer à accompagner les usagers nécessitant un suivi particulier, et notamment par le biais des visites à domicile..

La ville, par l'intermédiaire du CCAS, assurera en 2018, la pérennité des aides sociales légales et facultatives, avec le maintien d'un budget équivalent à celui de l'année passée.

Parmi les actions à initier ou à poursuivre en 2018 pourraient figurer :

- des opérations en matière d'assistance budgétaire.
- des opérations de prévention à destination des seniors avec des ateliers thématiques relatifs à la santé et la sécurité (équilibre alimentaire, abus de faiblesse, risques domestiques) en partenariat avec la gendarmerie, la police municipale, les caisses de retraite et les pompiers.
- l'animation à destination des seniors (personnes âgées de plus de 65 ans) : organisation et accompagnement de sorties pédestres une fois par mois, animations durant la semaine bleue, maintien des festivités en juin et en fin d'année.
- Un atelier d'écriture dans le cadre des 150 ans de la ville avec la production d'un recueil à partir des textes des seniors sur l'histoire de la commune à travers leurs regards.



2.4 – Les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse

Les écoles

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux mais aussi celui où les premiers retards sont susceptibles d'apparaître. Elle est marquée par une forte répercussion des inégalités sociales sur la réussite scolaire. C'est l'école qui transmet les premiers éléments d'une culture commune nourrie des savoirs fondamentaux, des valeurs et des compétences indispensables à une poursuite d'études réussie, à l'exercice de la citoyenneté et à la vie dans une société démocratique. Pour ces raisons, l'école reste une priorité de la municipalité.

Peymeinade accueille 743 enfants dans ses écoles, la fermeture d'une classe de maternelle a été déplorée sur l'école Fragonard. Ces établissements bénéficient, année après année, d'un important programme de rénovation pour garantir le confort et la sécurité des écoliers. L'effort sera porté en 2018 sur la réhabilitation des écoles (menuiseries, changement de sol...) et sur la poursuite de la mise aux normes anti-intrusion dans le cadre du plan vigipirate.

Le soutien à l'éducation

De plus, le soutien à l'éducation pour favoriser la réussite de tous sera reconduit en 2018 avec le maintien des dotations versées au budget de la Caisse des Ecoles qui accompagnent les actions éducatives, la poursuite du renouvellement des équipements informatiques et de la fourniture des matériels et mobiliers scolaires.

En dehors des temps scolaires, les deux centres de loisirs de la commune (Fragonard et Daudet) accueillent les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Bien que cette compétence périscolaire soit gérée par la CAPG, la commune y contribue pleinement avec la mise à disposition des locaux et de personnel.

La restauration scolaire

Concernant la restauration scolaire, la ville a engagé en 2017 un programme de rénovation des équipements. Étendue sur 3 ans, ce sont l'ensemble des équipements qui seront rénovés permettant ainsi de repenser le service et d'améliorer les conditions d'accueil des enfants : travaux de peinture, renouvellement des mobiliers, nouveaux équipements de cuisine, mise aux normes des cuisines.

Ainsi en 2017, le réfectoire de l'école Saint Exupéry a été entièrement réaménagé et équipé et celui de l'école Fragonard repeint. D'autres travaux de mise aux normes et de confort ont été réalisés sur les différents sites, cuisine centrale et satellites (Mirabeau, Fragonard) ainsi que l'achat de nouveaux équipements en faveur d'une plus grande autonomie de l'enfant.

En 2018, il est programmé le réaménagement du réfectoire de l'école Fragonard, pour la mise en place d'un self.

En 2019, le site de Mistral sera étudiée en même temps que le projet d'agrandissement de la cuisine centrale.

En effet, un second chantier à l'échelle intercommunale concerne la réflexion sur l'extension de la cuisine centrale de l'école Mistral qui permettrait de produire et livrer les repas pour toutes les cantines scolaires satellites des communes de Peymeinade, du Tignet, Spéracédes, Cabris et de Saint-Cezaire sur Siagne ainsi que, si l'étude en démontre l'opportunité, les repas des crèches et des personnes âgées ou dépendantes gérés par la CAPG.



Les cinq communes ainsi que la CAPG se sont engagées dans une démarche commune d'amélioration de la restauration collective et de mutualisation des moyens, en participant au financement de l'étude d'opportunité et de faisabilité. La commune de Peymeinade reste maître d'ouvrage de l'étude qui devrait commencer au cours du 1^{er} trimestre 2018, après le choix du prestataire en cours. Il est précisé que cette étude est subventionnée dans le cadre du Contrat Régional Equilibre Territorial à hauteur de 70 %.

L'année 2018 sera également marquée par la poursuite de l'amélioration des conditions de restauration des enfants dans les écoles avec :

- la poursuite des études sur la qualité gustative des repas servis aux enfants, sur le plaisir de manger avec le concours des parents d'élèves et des représentants du CMJ, dans le cadre des réunions régulières de la commission des menus.
- Les actions de lutte contre le gaspillage amorcée avec le soutien de la CAPG sur le site de Saint Exupery, et amenée à se développer dans les autres cantines,
- le développement des circuits courts et des produits bio avec un objectif de passer de 15% à 20% d'ici la fin d'année et l'introduction systématique d'un fruit au goûter,
- la poursuite de la formation engagée en 2016 auprès de tous les agents intervenant sur la pause méridienne, avec pour objectifs d'adopter les attitudes et les comportements éducatifs appropriés à l'accueil des enfants sur le temps du repas et d'identifier les points forts et les axes d'amélioration de l'organisation du temps du midi.

2.5 – La vie associative

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. Faciliter les échanges, le partage, la fraternité, la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes, sont des objectifs forts du partenariat de la ville avec les associations. La collectivité continuera à soutenir ce dynamisme associatif. Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipement municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour encourager le dynamisme et la diversité des activités proposées.

En 2018, pour et avec les associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, seront poursuivies les actions de synergie et de fédération, entre elles et en lien avec les manifestations communales. La commune continuera également à encourager et à mettre à l'honneur les bénévoles et les champions sportifs.

Enfin, le soutien financier de la commune sera poursuivi et subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

2.6 - Développer le territoire numérique pour favoriser le développement économique et s'inscrire dans la ville de demain

La commune soutient activement le projet de raccordement à la fibre optique, financé par le Conseil départemental et les communautés d'agglomération, dont la CAPG, et mis en œuvre par le SICTIAM. Les premières prises devraient être opérationnelles dès le second trimestre 2018 et se poursuivre jusqu'en 2020.

La municipalité accompagne l'opérateur, concessionnaire du SICTIAM, dans sa commercialisation et facilite la mise en œuvre technique des travaux de raccordement.

Ce nouvel équipement favorisera le quotidien des Peymeinadois et devrait également faciliter les raccordements entre bâtiments municipaux.



3/ GOUVERNER LA VILLE AUTREMENT

3.1 - La démocratie locale

Gouverner autrement, c'est faire vivre de manière active la démocratie locale, consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et de mieux les informer.

Cette ambition se concrétise avec les conseils de quartier, renouvelés en 2016, ouverts à tous les habitants. Ils doivent permettre de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre. Ils vont donc être poursuivis en 2018.

Cette politique de participation active des Peymeinadois à leur ville sera poursuivie également avec :

- les réunions mensuelles avec Monsieur le Maire, les « lundis du Maire ». Ces rencontres avec les habitants permettent de faire remonter régulièrement les questions et le vécu des citoyens et de construire des projets adaptés au besoin réel des habitants.
- des réunions publiques d'information et/ou d'échanges sur des thèmes précis et/ou d'actualités communales.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuie déjà sur les publications municipales réalisées en interne par le Cabinet du Maire (courrier du Maire et le magazine municipal) et une communication relationnelle de proximité avec les opportunités d'interaction offertes par les nouvelles technologies (facebook et twitter). Elle a été renforcée avec la mise en œuvre d'un nouveau site internet enrichi en ce début d'année 2018.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares. Elle sera poursuivie en 2018 telle qu'évoquée précédemment sur les actions culturelles et évènementielles.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Les jeunes Peymeinadois continueront d'être entendus à travers le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Renouvelé à l'automne 2017, il comprend désormais de jeunes enfants scolarisés du CM1 au CM2, appelés à être acteurs, pour représenter d'autres enfants, apprendre et vivre la citoyenneté au quotidien. Ils sont désormais organisés en commissions thématiques et pourront faire partager leur travail collectif lors de la commémoration du 150^{ème} anniversaire de la commune.



3.2 – La modernisation et l’adaptation des services publics

En 2017, de nombreux chantiers de modernisation de l’administration ont été menés et seront poursuivis sur l’année 2018 :

- la mise en place de la saisine par voie électronique par les usagers
- la mise en place du transfert de nouvelles compétences aux officiers d’état civil :
 - la demande de changement de prénom (ou d’adjonction, de suppression ou de modification de l’ordre des prénoms) qui se fera désormais soit auprès de la mairie du lieu de résidence, soit auprès de la mairie du lieu de naissance, en lieu et place du juge aux affaires familiales,
 - la rectification des erreurs matérielles dans les actes d’état civil, en lieu et place du Procureur de la République.
 - les PACS depuis le 1er novembre 2017 (déclaration conjointe des partenaires, modification et dissolution de la convention de PACS, publicité et réalisation de statistiques semestrielles).

A la demande de l’Etat, et pour faciliter les démarches des Peymeinadois, la municipalité renforce le point numérique, en mettant en œuvre des nouvelles missions d’accueil et de conseil concernant les démarches en lignes sur le site de l’ANTS (permis de conduire et cartes grises). Une permanence hebdomadaire et la mise à disposition du matériel informatique sont organisées.

- la poursuite de la dématérialisation complète des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et titres de perception) et des actes budgétaires.
- le paiement en ligne des repas cantine : depuis la rentrée de septembre 2017 les familles ont la possibilité de régler les factures de cantine par internet. Une sensibilisation des familles sera poursuivie afin que le pourcentage d’utilisation de ce service soit augmenté.
- La mise en place d’une fibre optique entre les bâtiments afin d’optimiser les échanges et réduire les coûts d’abonnement téléphonique et internet.

Concernant la gestion du personnel municipal, après une réorganisation des services et la révision des processus et méthodes de travail entamées depuis juin 2015, la municipalité va poursuivre la réforme des cycles de travail de certains services, proposés par les agents dans le cadre d’une réflexion collective. La volonté est d’adapter le service public aux attentes des usagers par une présence plus importante des agents municipaux.

Enfin, l’effort sera axé sur un moindre recours à des remplacements (ponctuels, pour congés maladie, d’été) et aux heures supplémentaires.

3.3 – L’intercommunalité

Le renforcement des liens avec l’intercommunalité sera poursuivi pour favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement dans un cadre élargi.

Avec leur participation active au sein des commissions et du bureau des Maires, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux actions et réflexions communautaires et à les valoriser sur le territoire communal.



Ils participeront à la définition des projets d'équipements situés sur la commune et notamment la rénovation de la piscine, des crèches, le futur parking de co-voiturage...et des études et travaux en faveur de la fluidité des déplacements.

La commune s'inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient aux Peymeinadois. Elle veillera notamment au maintien de l'accueil touristique géré désormais par la CAPG. De même, elle continuera de s'appuyer sur le soutien des services communautaires pour renforcer son dynamisme commercial, notamment au travers du FISAC, en cours de définition.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre du projet de territoire et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire peymeinadois et qui devront respecter les principes d'aménagement défendus par la majorité.

En 2018, sera finalisé le transfert de compétence des Zones d'Activités Economiques. Afin d'assurer la neutralité budgétaire de ces évolutions, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) devra procéder dans le courant 2018 à l'élaboration du rapport d'évaluation des charges et produits transférés. Suite à l'adoption de ce rapport, celui-ci devra être examiné par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 23 communes membres de la CAPG. En conséquence, au stade du budget primitif 2018, le montant de l'attribution de compensation constituera un montant provisoire. Dans l'attente, la commune continuera à gérer cette compétence dans le cadre d'une convention de gestion.

De plus, le processus de mutualisation engagé depuis le début du mandat, qui s'est traduit par la mise en place d'un service commun pour l'informatique fin 2015, consolidé en 2017, et la conclusion de groupements de commande devrait également s'amplifier. En effet, le schéma intercommunal de mutualisation 2014-2020 adopté en conseil municipal le 14 décembre 2015 devrait évoluer puisque plusieurs pistes de réflexion sont à l'étude de la CAPG et des communes membres.

CONCLUSION

Dans un contexte toujours plus contraignant pour les finances publiques, la capacité de la commune à s'adapter et à rationaliser son organisation permet de respecter les engagements pris auprès des Peymeinadois en leur offrant un service public en constante amélioration et en concrétisant des projets ambitieux qui améliorent le quotidien et préparent l'avenir.

